



Procès-verbal de l'Assemblée générale du 11.05.2026

1. Accueil de la Présidente – 19h04

La Présidente remercie toutes les personnes présentes.

2. Approbation du PV de l'assemblée générale précédente

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport de la Présidente

La Présidente présente le comité concernant nos rôles, nos employés et notre prestataire Adalia. Chaque membre du comité se présente à tour de rôle :

- Danaé Guerreiro : Présidente
- Luisa Domingues : vice-Présidente et responsable du département RH
- Thierry Vokouma : trésorier
- Vincent Dutour : responsable de suivi entre le restaurant scolaire et le GIAP et responsable du département exploitation
- Fiona Decurtins : secrétaire et responsable du département communication

L'année 2025-2026 a été plutôt calme mais nos employés tournent à flux tendu sur 3 salles. Comme l'année précédente, cela nous place en situation délicate en cas d'absence de l'un de nos collaborateurs car il existe une réelle difficulté à placer tous les élèves dans un même site.

La Présidente remercie nos employés, Marie-France, Sylvie et Tevi pour leur engagement et leur motivation tout au long de l'année ainsi que les personnes qui sont venues pour des remplacements, en urgence dans certaines occasions.

Quelques chiffres pour l'année 2025-2026 :

- 175 enfants inscrits (sur 340 élèves environ)
- 21'798 repas facturés depuis le début de l'année
- 170 repas servis par jour
- Montant du repas : 9.-

La Présidente précise que le montant du repas est à CHF 9.- car la charge salariale de nos employés est subventionnée par la Mairie que nous remercions. Sans ce soutien financier, le coût se verrait reporté sur le prix du repas.

Le projet de la convention entre l'Association du restaurant scolaire de Perly-Certoux et la Mairie est toujours en cours.

La Mairie nous demande une réflexion sur le futur système de facturation. Actuellement, la facturation est mensuelle et seuls les repas consommés sont facturés. La Mairie souhaite que nous puissions intégrer la facturation du GIAP, à savoir, un paiement en avance des prestations. Une réunion aura lieu le 18.05.2026 avec le GIAP et la Mairie.

La Présidente remercie vivement Madame Felicie Comte pour son engagement tout au long de ses années. Grâce à son travail méticuleux, nous avons toujours bénéficié d'une facturation sans défaut. Madame Comte termine son mandat le 30.06.2026. Dès lors, Monsieur Thierry Vokouma, notre trésorier, reprendra la facturation.

Avec l'Appertoux, nous avons collaboré lors du calendrier de l'Avent. La date choisie nous a permis de célébrer l'Escalade et déguster une délicieuse marmite offerte par notre prestataire Adalia que nous tenons à remercier ainsi que Monsieur Vincent Balmer, tant pour ce cadeau que pour la haute qualité des repas, de l'implication continue visant à offrir à nos enfants des produits de qualité et la possibilité de découvrir de nouvelles saveurs.

Des remerciements sont faits également aux contrôleurs de compte, Monsieur Yvan Martignoni et Madame Sara Tjtgat.

Enfin, la Présidente remercie chaleureusement les membres du comité pour leur implication et leur dévouement car sans eux, nos enfants ne bénéficieraient pas de la qualité de nos prestations.

4. Rapport du trésorier

L'exercice comptable 2025 se solde avec une perte de **CHF 12'691.40**. Ce résultat a été reporté faisant baisser la fortune de l'association à **CHF 66'967.88** au 31 décembre 2025. Cette perte avait été projetée début 2025 pour un montant de **CHF 10'000.-**.

A noter que la subvention de 2024 était de **CHF 120'000.-** contre **CHF 90'000.-** en 2025.

Les charges et produits habituels demeurent stables par rapport au nombre d'enfants inscrits. Le trésorier remercie la très grande majorité des parents pour la ponctualité de leurs versements qui contribue à la bonne santé financière de l'association.

5. Rapport des vérificateurs de comptes

Sara Tjtgat et Yvan Martignoni ont vérifié les comptes annuels de l'Association du restaurant scolaire de Perly-Certoux pour l'exercice comptable 2025.

Ils ont contrôlé les comptes annuels en procédant à des examens par sondage et à des analyses. Le bilan et le compte de résultat concordent avec la comptabilité. Selon leur appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la réalité. En conséquence, ils recommandent à l'Assemblée

générale d'approuver les comptes présentés et d'en donner décharge au trésorier et de le remercier pour son travail.

6. Vote de décharge

Le rapport est accepté lors d'une AG extraordinaire qui a eu lieu le 18.05.2026 car il manquait une signature de l'un des contrôleurs lors de l'Assemblée générale du 11.05.2026.

7. Élection des vérificateurs de comptes

Madame Audrey Gobeli et Monsieur Abdelkader Berrahil seront les vérificateurs pour l'année prochaine.

8. Divers*

- Madame Nadège Mattana : elle remercie le comité ainsi que les employés et le prestataire Adalia.
- Tevi : questionne concernant le système de facturation
- Un parent s'est plaint du fait que sa fille ne pouvait pas se resservir : notre réponse a été que tout enfant qui souhaite se resservir en a le droit tant qu'il y a de la nourriture en suffisance (exemple : cela ne serait pas possible pour un burger car une pièce est comptée par enfant). Nous ajoutons que pour toute remarque, revendication ou demande d'information en lien avec l'organisation du GIAP, chaque parent peut leur écrire à l'adresse : giap.operations@acg.ch

9. Fin de séance

19h45

Fiona Decurtins, secrétaire